

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 octobre 2020	N° 2020-387

Convocation du 16 octobre 2020

Aujourd'hui vendredi 23 octobre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCHINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Emmanuelle AJON à M. Baptiste MAURIN
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Claude BICHET à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 11h45
Mme Harmonie LECERF à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 octobre 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	N° 2020-387

Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) -Actions collectives - Subventions - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Créé en 1989, lors de la mise en place du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) afin de pallier à l'absence de dispositif destiné aux jeunes de moins de 25 ans, le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) fait partie des compétences de Bordeaux Métropole depuis le 1er avril 2017. Il a pour objectif d'accorder des secours temporaires permettant de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires. Il intervient par subsidiarité lorsque les autres dispositifs existants ne peuvent être sollicités. Le FAJ a pour caractéristique première de permettre de prévenir l'entrée des jeunes dans le Revenu de Solidarité Active (RSA). Les aides développées dans le cadre du FAJ sont uniquement financières et destinées à assurer des actions individuelles, collectives ou d'urgence.

La crise sanitaire a momentanément suspendu les demandes d'actions collectives sur le premier semestre 2020. Pour le second semestre, les associations et acteurs publics du territoire se sont mobilisées afin de soutenir les jeunes en difficulté.

Le FAJ est sollicité pour le second semestre par des associations ou des établissements pour assurer des financements concernant des projets qui s'inscrivent dans une démarche d'insertion pour les jeunes les plus précarisés ou en difficultés sociales et familiales avérées.

Projets deuxième semestre 2019

- Insertion :

➤ La Web radio, portée par l'association mission locale technowest a été aidée en 2018 à hauteur de 3 000 € par la métropole, pour un budget global de 24 055 €. L'action a pour objectif d'offrir un espace de parole pour les jeunes et professionnels et d'être un relais d'information pour les 18/25 ans accompagnés par les missions locales. La web radio est un outil concret pour travailler sur les techniques liées à ces médias, développer des partenariats et construire un réseau.

Cette année, l'objectif est une montée en puissance des émissions car la structure commence à être sollicitée par les acteurs notamment sociaux du territoire. Par ailleurs, la priorité du projet est de permettre à plus de jeunes de participer (une dizaine de jeunes), par le biais du choix des contenus notamment. Les jeunes volontaires seront amenés à suivre une formation avec des professionnels de radio.

Bordeaux Métropole est sollicitée cette année pour un soutien financier de 4 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 19 660 €.

Principaux indicateurs financiers :

	Budget 2018	Budget 2020
Budget global	24 055 €	19 660 €
% de participation de BM au titre du FAJ/ Budget global	3 000 € soit 12,47 %	4 000 € soit 20,34 %
% de participation des autres financeurs / budget global	Caisse allocations familiales (CAF) : 2 000 € soit 8,30 % Communes : 6 880 € soit 28,6 % Mission locale Technowest : 11 359 € soit 47,22 % Organismes privés : 816 € soit 3,41 %	Caisse allocations familiales (CAF) : 8,30 % Communes : 2 000 € soit 10,17 % Mission locale Technowest : 11 660 € soit 57,78 %
Charges de personnel / budget global	10 613 € soit 44,1%	10 613 € soit 53,9 %

➤ Dionewar : Dans le cadre de son action de mobilisation auprès des jeunes en parcours d'insertion sociale et professionnelle, la Mission locale technowest souhaite reconduire une action fédératrice destinée aux jeunes dans le cadre de leur insertion sociale et professionnelle. Ce projet se fait en partenariat avec du public en situation de handicap, l'association Solidarité jeunesse qui organise des projets volontaires et chantiers internationaux.

Cette action a pour objectifs de mobiliser les jeunes les plus défavorisés et éloignées de l'emploi, et très peu investis dans un parcours d'insertion, en leur permettant de redonner du sens à leur projet de vie. Elle consiste à construire avec les jeunes, un projet de mobilité à l'international. Ce projet d'un mois, a pour vocation la rénovation de plusieurs classes d'une école primaire sénégalaise en collaboration avec un groupe de jeunes volontaires sénégalais.

Il a également pour objectif de développer des échanges et des rencontres entre jeunes, propices à s'initier à la vie en collectivité, à construire des réseaux personnels et professionnels, à développer son autonomie et la construction de soi.

L'action concerne douze jeunes de la Métropole entre 18 et 25 ans en difficulté d'insertion sociale et professionnelle dont six jeunes en situation de handicap.

Bordeaux Métropole est sollicitée cette année pour un soutien financier de 5 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 72 348 €.

Principaux indicateurs financiers :

	Budget 2018	Budget 2020
Budget global	67 077 €	72 348 €
% de participation de BM au titre du FAJ/ Budget global	4 000 € soit 5,96 %	5 000 € soit 7 %
% de participation des autres financeurs / budget global	Conseil Régional : 25 000 € soit 37,28 % Caisse allocations familiales (CAF) : 2 000 € soit 2,98 % Communes : 6 000 € soit 8,94 % Mission locale Technowest :	Conseil Régional : 25 000 € soit 34,6 % Caisse allocations familiales : 5 000 € soit 7 % Communes : 8 627 € soit 12 % Mission Locale Technowest :

	12 189 € soit 18,18 % ADAPEI Gironde : 11 588 € soit 17,27 % Aides privées : 4 000 € soit 5,96 % Le Village Dionewar : 968 € soit 1,44 % Autres ressources (vente de produits finis et participation des jeunes) : 1 332 € soit 1,99 %	22 747 € soit 31,5 % Département : 4 000 € soit 5,6 % Aides privées : 1 974 € Soit 2,8 %
Charges de personnel / budget global	17 4448 € soit 26,01%	23 036 € soit 31,9 %

➤ Regards urbains - Agir au plus près des jeunes est le projet de la mission locale de Bordeaux en partenariat avec le festival Chahut sur le quartier Saint Michel. Les rencontres mensuelles des référents de l'association les ont conduits à remarquer que des freins périphériques à l'emploi, comme le manque d'estime de soi et la difficulté à se projeter sont de réels problèmes pour les jeunes les plus précaires. Cette action vient enrichir l'objectif d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, non scolarisés, prioritairement de bas niveau de qualification. Cette action concernera une vingtaine de jeunes.

Bordeaux Métropole est sollicitée cette année pour un soutien financier de 3 500 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 6 240 €.

Indicateurs financiers :

	Budget 2019	Budget 2020
Budget global	3 840 €	6 240 €
% de participation de BM au titre du FAJ / Budget global	2 500 € soit 65,10%	3 500 € soit 56,09%
% de participation des autres financeurs / budget global	Mission Locale : 1 340 € soit 34,90 %	Mission locale : 1 340 € soit 21,47%
Ventes de produits finis		1 400 € soit 22,44 %
Charges de personnel / budget global	840 € soit 21,87 %	840 € soit 13,46 %

➤ L'association Sew et laine, située à Bègles, aidée également en 2020 par Bordeaux métropole avec le dispositif de la politique de la ville à hauteur de 6 000 €, Elle organise des ateliers, pour réduire les dépenses liées au textile, notamment à destination des jeunes (337 jeunes sur la Métropole) tout en développant des éco-gestes textile : réparer ses vêtements ou leur donner une seconde vie, recycler des déchets textiles pour fabriquer des objets du quotidien. Ce programme permet de sensibiliser aux enjeux environnementaux de la production textile et de promouvoir une consommation raisonnée et responsable. Le FAJ de Bordeaux Métropole est sollicité cette année pour un soutien financier de 9 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 112 000 €.

Indicateurs financiers :

	Budget 2019	Budget 2020
--	-------------	-------------

Budget global	109 890 €	112 000 €
% de participation de BM politique de la ville/ Budget global	3 500 € soit 3,19 %	6 000 € soit 5,35 %
% de participation de BM au titre du FAJ/budget global	500 € soit 0,46 %	9 000 € soit 8,04 %
% de participation des autres financeurs / budget global	Fonds européens : 25 000 € soit 22,75 % Région nouvelle Aquitaine : 25 000 € soit 22,75 % Etat politique de la ville : 9 300 € soit 8,46 % Communes et communauté d'agglomérations : 20 750 € soit 18,88 % Aides privées : 15 290 € soit 13,91 % Emploi aidé : 1 500 € soit 1,36 %	Région nouvelle Aquitaine : 25 000 € soit 22,32 % Etat politique de la ville : 11 000 € soit 9,82 % Conseil départemental de la Gironde : 2 000 € soit 1,79 % Communes et communauté d'agglomérations : 8 500 € soit 7,59 % Aides privées : 15 300 € soit 13,66 % Autres établissements publics : 20 000 € soit 17,86 %
Vente de produits finis	9 000 € soit 8,19 %	15 000 € soit 13,39 %
Autres produits de gestion courante (cotisations, dons, mécénat)	50 € soit 0,05 %	200 € soit 0,18 %
Charges de personnel / budget global	66 004 € soit 60,06 %	68 000 € soit 60,71 %

➤ ENTR-AUTRES : Cette association a pour mission d'être le relais d'un réseau européen d'échange de compétences dans une perspective d'insertion, de santé et d'écologie, le bien être de chacun.

Elle se déploie autour de deux axes :

Le projet « réciprocité » qui au travers de la vente de jus d'oranges pressées par des jeunes en insertion sur l'espace public, a pour vocation de créer un lien « autre » entre jeunes de la métropole. L'action a lieu de mai à fin octobre et concerne des jeunes de 18 à 25 ans.

Le projet « le Local » qui est un lieu à vocation sociale qui réunit une cheffe cuisine et des jeunes en insertion autour d'une action de service de type traiteur. Il permet de remobiliser les jeunes par une découverte professionnelle, une éducation à l'alimentation et la création d'un lien autre entre bénéficiaires.

Ces actions ont été financées en 2019 à hauteur de 10 000 €.

Pour 2020, l'association sollicite le soutien financier de Bordeaux Métropole à hauteur de 10 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 190 837 €.

Indicateurs financiers :

	Budget 2019	Budget 2020
Budget global	193 637 €	190 837 €
% de participation de BM au titre du FAJ/budget global	10 000 € soit 5,16 %	10 000 € soit 5,24%
% de participation des autres financeurs / budget global	Etat politique de la ville : 9 500 € soit 4,91 % Fonds de coopération de la jeunesse	Etat politique de la ville : 9 500 € soit 4,98 % Fonds de coopération de la jeunesse

	et de l'éducation populaire (Fonjep) : 4 122 € soit 2,13 % Région nouvelle Aquitaine : 30 991 € soit 16,01 % Ville de Bordeaux : 16 000 € soit 8,26 % Aides privées : 53 260 € soit 27,50 % Emploi aidé (ASP) : 10 400 € soit 5,37 %	et de l'éducation populaire (Fonjep) : 7 167 € soit 3,76 % Région nouvelle Aquitaine : 27 000 € soit 14,15 % Conseil départemental : 10 000 € soit 5,24 % Ville de Bordeaux : 18 000 € soit 9,43 % Aides privées : 35 554 € soit 18,63 % Emploi aidé (ASP) : 11 616 € soit 6,09 %
Vente de produits finis	55 364 € soit 28,59 %	58 000 € soit 30,39 %
Autres produits de gestion courante (cotisations, dons, mécénat)	4 000 € soit 2,07 %	4 000 € soit 2,09 %
Charges de personnel / budget global	119 316 € soit 61,62 %	119 316 € soit 62,52 %

- UBAPS (Union Bordeaux-Nord des Associations de Prévention Spécialisées) : CHANTIERS EDUCATIFS/TRIPOREUR, Quartiers du Lac et du Grand Parc.

L'UBAPS travaille sur les différents quartiers de Bordeaux Nord, pour générer une mobilisation des jeunes sur différents projets en lien avec leur pouvoir d'agir.

Les équipes éducatives du Lac et du Grand-Parc souhaitent à travers ce projet développer un projet de mobilisation des jeunes sur les questions de l'insertion professionnelle en prenant appui sur les ressources locales : la plage du lac, le quartier du Grand-Parc, le quartier des Chartrons, les Quais et les jeunes eux-mêmes. Ils souhaitent également profiter de la dynamique créée par la requalification urbaine pour impliquer les jeunes dans l'amélioration de l'image des quartiers et son attractivité.

Bordeaux Métropole est sollicitée cette année pour un soutien financier de 3 500 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 16 600 €.

Principaux indicateurs financiers :

	Budget 2020
Budget global	16 600 €
% de participation de BM au titre du FAJ / Budget global	3 500 € soit 21,08 %
% de participation des autres financeurs / budget global	Etat : 1 000 € soit 6,02% Région nouvelle Aquitaine : 1 600 € soit 9,64 % Département de la Gironde : 2 000 € soit 12,05 % Ville de Bordeaux : 6 000 € soit 36,14 %

Vente de produits finis	2 500 € soit 15,07 %
Charges de personnel / budget global	7 900 € soit 47,59 %

➤ UBAPS : Action de coordination en matière d'animation et de dynamique locale.

Le Covid est venu mettre un éclairage fort sur un constat : quand une difficulté telle que celle-ci apparaît et nécessite un confinement, peu de structures fonctionnent. Les habitants se sont confrontés à cette réalité, et face à ce vide, se sont mobilisés et fédérés.

La mobilisation des jeunes durant le confinement et le nécessaire besoin de proposer des activités, des médiations durant la période estivale du fait du peu de départ des familles durant l'été, a fait émerger le besoin d'une action de coordination en matière d'animation et de dynamique locale.

Pour soutenir le pouvoir d'agir des jeunes, il est nécessaire de continuer d'accompagner leur mobilisation citoyenne, leur permettre d'avoir une première ou nouvelle expérience professionnelle et valoriser leur investissement. De plus, pour favoriser les liens intergénérationnels et permettre aux jeunes de modifier leurs représentations, la mixité des groupes (accueillis ou encadrés) sera encouragée.

Les passeports bénévoles pour encadrer cette action seront utilisés afin de permettre aussi à chaque jeune de valoriser cette expérience. Chaque jeune doit pouvoir réaliser une avancée positive dans sa vie, son insertion professionnelle par le biais d'une remobilisation ou d'une expérience qu'il aura alors acquise.

Bordeaux Métropole est sollicitée cette année pour un soutien financier de 2 500 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 6 770 €.

Principaux indicateurs financiers

	Budget 2020
Budget global	6 770 €
% de participation de BM au titre du FAJ / Budget global	2 500 € soit 36,93 %
% de participation des autres financeurs / budget global	Ville de Bordeaux 2 000 € soit 29,54 % Département de la Gironde : 2 270 € soit 33,53 %
Charges de personnel / budget global	4 200 € soit 62,04 %

➤ Ville de Bordeaux : Jobs saisonniers et bourses de formation et de loisirs :

La période de crise du COVID 19 a généré de nombreuses difficultés financières pour les familles et singulièrement dans les quartiers populaires de Bordeaux. Parallèlement, l'absence d'activités traditionnelles proposées pendant l'été aux familles qui n'ont pas pu partir en vacances a fortement manqué. C'est pourquoi une offre alternative a dû être proposée par l'implication des jeunes dans les animations de quartiers ou dans des actions de solidarité ainsi que par l'offre d'emplois saisonniers.

Sur le volet Bourses de formation et de loisirs, l'aide permettra l'encadrement des jeunes par des animateurs permanent des structures d'accueil.

Sur le volet jobs saisonniers, l'aide permettra de soutenir la mobilité des publics par la location de navettes ou minibus pour se rendre dans les exploitations agricoles ou viticoles.

Cette action concerne 80 jeunes et adultes hommes et femmes (dont mères isolées) des quartiers politique de la ville.

Bordeaux Métropole est sollicitée cette année pour un soutien financier de 22 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 60 000 €.

Principaux indicateurs financiers

	Budget 2020
Budget global	60 000 €
% de participation de BM au titre du FAJ / Budget global	22 000 € soit 36,66 %
% de participation des autres financeurs / budget global	Etat Politique de la ville : 16 000 € soit 26,67 % Ville de Bordeaux 22 000 € soit 36,66 %
Charges de personnel / budget global	-

- Santé :

➤ Association nationale de prévention en alcoologie et en addictologie (ANPAA) : Programme Tendances alternatives festives (TAF)

Le programme TAF existe depuis 10 ans. Il consiste en la prévention et la réduction des risques en milieu festif. Le programme TAF est réalisé par des volontaires en service civique (12 prévus en 2020), encadrés par des professionnels de l'ANPAA (Coordinatrice, infirmière diplômée d'Etat et animateurs de prévention).

Il se déroule dans 3 types de lieux :

- Tramway ligne B (Pessac-Bassins à Flot) - (traversée des communes de Pessac et Talence)
- Rues et quartiers festifs de Bordeaux
- Etablissements et/ou manifestations festifs et culturels pour l'instant de Bordeaux (extension possible à des actions en lien avec l'Espace Santé Etudiants sur les lieux universitaires de la Métropole)

L'action permet la sensibilisation des personnes (principalement jeunes actifs et étudiants) qui viennent faire la fête à Bordeaux. Il s'agit pour la grande majorité de résidents de Bordeaux Métropole.

Pour la première année, le dispositif a été présent également sur la période estivale, notamment pour répondre aux problématiques causées par l'affluence de touristes et jeunes festifs. Sur cette période une présence en journée et début de soirée a été assurée dans les quartiers et sur des événements ponctuels (festifs, culturels et/ou sportifs) des différentes communes de la Métropole

Bordeaux Métropole est sollicitée pour un soutien financier de 20 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 146 600 €.

Principaux indicateurs financiers

	Budget 2020
Budget global	146 600 €
% de participation de BM au titre du FAJ / Budget	20 000 € soit 13,64 %

global	
% de participation des autres financeurs / budget global	Etat : 45 000 € soit 30,70% Agence régionale de santé (ARS) : 47 000 € soit 32,06 % Ville de Bordeaux 20 000 € soit 13,64 % Agence du service civique : 9 600 € soit 6 ,55 % Prestation de services : 5 000 € soit 3,41%
Charges de personnel / budget global	103 975 € soit 70,92 %

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi du 7 août 2015, portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2017-181 du 17 mars 2017 prévoyant la prise de compétence de la Métropole en matière de Fonds d'aide aux jeunes (FAJ),

VU les demandes de subvention formulées par les associations Mission locale Technowest, Mission locale de Bordeaux, l'association Sew et laine, l'association Entr'autres, l'association Union de Bordeaux-nord des associations de prévention spécialisée, la ville de Bordeaux et l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole au titre de sa compétence fonds d'aide aux jeunes participe au financement d'actions collectives pour les jeunes de 18 à 25 ans révolus,

DECIDE

Article 1 : d'octroyer les subventions au titre du Fonds d'aide aux jeunes pour les actions collectives du deuxième semestre 2020 aux porteurs de projets présentées dans le tableau joint pour un montant total de 79 500 €,

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes, soit 57 500 € sur le budget principal 2020 – chapitre 65, compte 65748, fonction 424 et 22 000 €, pour la subvention octroyée à la Ville de Bordeaux, sur le budget principal 2020, chapitre 65, compte 657341,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 octobre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 27 OCTOBRE 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 27 OCTOBRE 2020	le Vice-président,
	Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU